



# LE FLASH SULNIACOIS

Supplément Vie Sociale - Février 2022



[www.sulniac.fr](http://www.sulniac.fr) [infos@mairie-sulniac.fr](mailto:infos@mairie-sulniac.fr)

## MA COMMUNE, MA SANTÉ

**PERMANENCES les 7 et 8 février**

Une complémentaire santé accessible quel que soit votre situation et votre âge.

La commune a signé en 2018 une convention avec l'association ACTIOM, ce qui permet aux habitants de Sulniac de bénéficier du dispositif "Ma commune, ma santé" et d'adhérer à une complémentaire santé à moindre coût, avec des formules personnalisées et adaptées aux besoins de chacun.

Vous pouvez accéder à la plateforme téléphonique de l'association au 05 64 10 00 48, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h et consulter le site [www.macommunemasante.org](http://www.macommunemasante.org).

Laurent PIOT, délégué départemental de l'association, propose de recevoir les personnes intéressées par une étude comparative des offres et garanties, **lundi 7 février entre 9h et 12h puis mardi 8 février entre 9h et 17h à la Maison des Associations**. Prendre rendez-vous en Mairie au 02 97 53 23 02 ou à [ccas@mairie-sulniac.fr](mailto:ccas@mairie-sulniac.fr)

## REPAS MENSUEL DES + DE 80 ANS

Les repas ont repris pour 2022 ! Venez déjeuner à la Maison des Aînés et partager un moment convivial : **mercredi 9 février**, inscription sous réserve des places disponibles, et **mercredi 9 mars**, inscription avant le 15 février. Prix du repas 9 € (à régler au CCAS). Pour ceux qui ne peuvent se déplacer, n'hésitez pas à solliciter le CCAS pour un accompagnement.

Inscriptions : [ccas@mairie-sulniac.fr](mailto:ccas@mairie-sulniac.fr) ou au 02 97 53 23 02

## APPEL AUX SENIORS VOLONTAIRES POUR LES ATELIERS CUISINE JUNIORS/SÉNIORS

**Prochain atelier : jeudi 10 février**

Le CCAS relance les ateliers cuisine pour 2022 à la Maison des Aînés ! **Voici les dates de l'année : jeudi 10 février, mercredi 27 avril, mercredi 22 juin, mercredi 17 août.**

L'objectif est toujours de réunir 5 binômes « jeunes/séniors » pour préparer un repas simple, équilibré et naturel, cuisiné avec des produits locaux et de saison, qui peut ensuite être reproduit à la maison. La séance débute à 10h et se termine vers 13h30 après la prise en commun du repas à la Maison des Aînés.

Il n'est pas nécessaire d'avoir des compétences en cuisine, Emie PECQUAIS, diététicienne, guidera jeunes et moins jeunes.

Les résidents du Village des Aînés sont invités à partager le repas moyennant une participation de 9 €, sur inscription.

Merci aux séniors volontaires de s'inscrire en Mairie **avant le mercredi 2 février 2022**. Contact 02 97 53 23 02.

## Besoin d'accompagnement budgétaire, difficultés financières ponctuelles...

Eloïse LAYEC, conseillère en économie sociale et familiale, tient une **permanence mensuelle**.

Elle pourra vous aider à solliciter les dispositifs ou les partenaires pour résoudre votre situation.

**La prochaine permanence aura lieu le lundi 14 février matin sur rendez-vous en mairie.**

Pour tout renseignement, contactez le CCAS à la mairie au 02 97 53 23 02 ; [ccas@mairie-sulniac.fr](mailto:ccas@mairie-sulniac.fr)

## NOMAD' EMPLOI

**Lundi 7 février place de l'église de 9h30 à 12h**

Nomad' Emploi est un service emploi et numérique qui se déplace à Sulniac : via un camping-car, la conseillère emploi parcourt le Morbihan pour rencontrer les habitants.

Des ateliers numériques sont proposés en lien avec l'emploi, mais aussi des missions de travail en collaboration avec les entreprises du territoire.

**Contact** : Marine LORAND, conseillère emploi 07 76 08 62 64 ou [marine.lorand@neo56.org](mailto:marine.lorand@neo56.org) ; [www.neoemplois56.org](http://www.neoemplois56.org)

## LES ATELIERS HABITAT - BIEN CHEZ SOI

**Conférence lundi 21 février à 14h30 à la Maison des Aînés**

Le CCAS s'associe à Soliha pour proposer une conférence sur le bien vivre chez soi.

Renseignements au CCAS : 02 97 53 23 02.

A l'issue de cette conférence, vous pourrez vous inscrire aux 4 ateliers les lundis 7, 14, 21 et 28 mars de 14h à 16h, à la Maison des Aînés.

**Atelier 1** : Pour un logement pratique et confortable

**Atelier 2** : Les gestes et postures dans les activités de la vie quotidienne

**Atelier 3** : L'habitat durable

**Atelier 4** : L'aménagement du logement et les aides existantes

## PRIME D'ACTIVITE :

**vous pouvez peut-être en bénéficier ?**

**Si vous exercez une activité professionnelle (salariée ou indépendante) ou si vous êtes indemnisé au titre du chômage partiel ou technique et que vos ressources sont modestes, la Prime d'activité complètera vos revenus d'activité professionnelle.**

**Conditions d'attribution** : avoir plus de 18 ans ; habiter en France de façon stable ; exercer une activité professionnelle ou être indemnisé au titre du chômage partiel ou technique ; être français ou citoyen de l'Espace économique européen ou Suisse, ou être citoyen d'un autre pays et séjourner en France de façon régulière depuis au moins 5 ans (sauf cas particuliers).

**Avant de faire votre demande, faites une simulation en ligne pour estimer votre droit.**

**Puis pensez à déclarer vos ressources trimestrielles !**

La prime d'activité est versée chaque mois. Les bénéficiaires de la prime d'activité doivent déclarer tous les 3 mois leurs revenus du trimestre précédent, dans leur espace personnel CAF ou MSA.

Votre CAF / MSA vous contactera chaque trimestre afin de vous rappeler cette démarche indispensable au calcul de vos droits. Son montant dépend des ressources et de la composition de celui-ci.

Site de la MSA : <https://portesdebretagne.msa.fr/lfp/prime-d-activite>

Site de la CAF : <https://www.caf.fr/aides-et-services/les-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation>